

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 31-01-2005 Date de révision 10-oct.-2024 Version 5

# Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit LCK339-1

Nom du produit LCK339 Nitrat/Nitrate, cuve d'analyse; 1/2

Identifiant de formule unique (UFI) TMR4-DFEX-080N-SQG5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Analyse de l'eau.

Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

HACH LANGE FRANCE S.A.S. 8, mail Barthélémy Thimonnier F-77185 Lognes Tél. +33 (0) 169 67 34 96 info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA Venecoweg 19 B-9810 Nazareth Tél. +32 (0)15 42 35 00 info-benelux@hach.com

HACH LANGE Rorschacherstrasse 30 a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 info-ch@hach.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

B: Chemtrec +32 2 808 32 37

070 245 245 (Centre Antipoisons Belge)

CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

# **Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 - (H314)

FR / AGHS Page 1 / 16

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 - (H318)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Contient Acide sulfurique 60%, Acide phosphorique 33%



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

## Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

# P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

#### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

# Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

# Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1 Substances

non applicable

# 3.2 Mélanges

	Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M (long terme)
-1				[CLP]		

FR / AGHS Page 2 / 16

Nom chimique	CAS No. EC No. Index No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Acide sulfurique	7664-93-9 231-639-5 016-020-00-8	50 - 60%	Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318	Eye Irrit. 2:H319: 5%<=C<15% Skin Corr. 1A :H314: C>=15% Skin Irrit. 2 :H315: 5%<=C<15%	-	-
Acide phosphorique	7664-38-2 231-633-2 015-011-00-6	30 - 40%	Skin Corr. 1B - H314	Eye Irrit. 2:H319: 10%<=C<25% Skin Corr. 1B :H314: C>=25% Skin Irrit. 2 :H315: 10%<=C<25%	-	-

Nom chimique	Numéro d'enregistrement REACH
Acide phosphorique	01-2119485924-24-xxxx
Acide sulfurique	01-2119458838-20-xxxx

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë Aucune information disponible

# **Rubrique 4: PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter Conseils généraux

immédiatement un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration

> artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Risque d'œdème pulmonaire retardé. Consulter immédiatement

un médecin.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rincage.

Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements Contact avec la peau

contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE

PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

de premiers secours

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de

FR / AGHS Page 3 / 16 répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensation de brûlure. Toux et/ ou respiration sifflante. Difficultés respiratoires. **Symptômes** 

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire Note au médecin

> vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée.

# Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La

décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Cette matière ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

chimique

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés Informations supplémentaires

conformément aux réglementations locales.

# Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation Précautions individuelles

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel reguis. Prudence! Matière corrosive.

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du

déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol. Empêcher le produit

de pénétrer les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Méthodes de confinement

4 / 16 FR / AGHS Page

Méthodes de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires**Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Mesures de gestion des risques Réagent de laboratoire.

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

# Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France	Suisse	Belgique
Acide sulfurique	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>
7664-93-9		STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 0.2 mg/m <sup>3</sup>	-
Acide phosphorique	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 ppm	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>
7664-38-2	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>
		STEL: 0.5 ppm	_	]
		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>		

## Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

FR / AGHS Page 5 / 16

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Acide sulfurique	-	-	0.05 mg/m³ [5] [6]
7664-93-9			0.1 mg/m³ [5] [7]
Acide phosphorique	-	3.8 mg/kg bw/day [4] [6]	13.2 mg/m³ [4] [6]
7664-38-2		134.5 mg/kg bw/day [4] [7]	948.6 mg/m³ [4] [7]
			1 mg/m³ [5] [6]
			1 mg/m³ [5] [7]

- [4] Effets systémiques sur la santé
- [5] Effets localisés sur la santé
- [6] À long terme
- [7] À court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Acide sulfurique 7664-93-9	0.0025 mg/L	-	0.00025 mg/L	-	-
Acide phosphorique 7664-38-2	100 μg/L	1000 μg/L	10 μg/L	-	-

	Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
İ	Acide sulfurique 7664-93-9	0.002 mg/kg sediment dw	0.002 mg/kg sediment dw	8.8 mg/L	-	-
Ī	Acide phosphorique 7664-38-2	392 µg/kg sediment 39.2 µg/kg sediment dw dw		100 mg/L	19.7 μg/kg soil dw	4 mg/kg food

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation

d'un équipement de protection personelle.

**Équipement de protection** 

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des

lunettes étanches.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

	Gants							
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture					
À court terme	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	0,20 mm	>30 minutes					
À long terme (répétée)	Porter des gants de protection en Viton™	0,70 mm	>480 minutes					

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire

Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un

FR / AGHS Page 6 / 16

appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Remarques générales en matière d'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains et le visage avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

@ 20 °C

@ 20 °C

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

# Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Liquide incolore Couleur Odeur Acide.

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

~ -4 °C Point de fusion/point de congélation Point d'ébullition initial et intervalle ~ 101 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Limites supérieures d'inflammabilité ou Aucune donnée disponible d'explosivité

Limites inférieures d'inflammabilité ou Aucune donnée disponible

d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Viscosité dynamique

Coefficient de partage

Pression de vapeur 0 kPa à 20 °C

Densité relative 1.6 g/mL

Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

#### Solubilité(s)

#### Hydrosolubilité

Classement de la solubilité de l'eau	<u>Hydrosolubilité</u>	Hydrosolubilité Température
Complètement soluble	> 10000 mg/L	20 °C / 68 °F

#### Solubilité dans d'autres solvants

Nom chimique_	Nom chimique Classification de Solubilité		Solubilité Température_
Aucun n'a été signalé	Aucune information disponible	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible

#### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

FR / AGHS Page 7 / 16 Corrosif pour les métaux Taux de Corrosion de L'acier Taux de Corrosion de L'aluminium Classé comme corrosive pour le métal selon les critères du SGH

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

# Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Réagit violemment au contact de l'eau.

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Exposition à l'air ou à

l'humidité sur des durées prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux. Agent comburant. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

décomposition

Produits dangereux résultant de la Oxydes de soufre. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de

vapeurs irritants et toxiques.

# **Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) non applicable

### Toxicité aiguë inconnue

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

#### Corrosion/irritation cutanée

FR / AGHS Page 8 / 16 Provoque de graves brûlures.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition		Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Expérience	Humain	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Corrosif pour la peau	
	humaine existante		signalé	signalé		
Acide phosphorique	Test de Draize	Lapin	800 mg	Aucun n'a été	Corrosif pour la peau	ECHA
		•		signalé	•	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Méthode d'essai	Espèce	Dose rapportée	Durée d'exposition		Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Expérience	Humain	Aucun n'a été	Aucun n'a été	Corrosif pour les yeux	HSDB
	humaine existante		signalé	signalé		
Acide phosphorique	Test de Draize	Lapin	199 mg	Aucun n'a été	Corrosif pour les yeux	RTECS
		•		signalé		

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

# STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

# Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Humain TD∟₀	0.144 mg/L	5 minutes	Poumons, Thorax ou Respiration Dyspnée	RTECS

### STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

FR / AGHS Page 9 / 16

# Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	Humain	0.003 mg/L	168 jours	locomoteur	RTECS
	TCLo			Les changements dans les	
				dents et les structures portantes	

# Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

Nom chimique	Tester	Cellule Souche	Dose rapportée	Durée d'exposition	Résultats	Principales références de la littérature et sources de données
Acide sulfurique	analyse cytogénétique	ovaire de hamster	4 mmol/L	Aucun n'a été signalé	Résultat positif du test de mutagénicité	Aucune information disponible
Acide phosphorique	Mutation dans des micro-organisme s	Salmonella typhimurium	5 mg / plaque	3 jours	Négatif	ECHA

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data** Aucune donnée disponible.

## **Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

# Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

# Oral voie d'exposition:

Nom chimique	Type de résultat final	Dose rapportée	Durée d'exposition	Effets toxicologiques	Principales références de la littérature et sources de données
Acide phosphorique	Rat NOAEL	>= 500 mg/kg	6 semaines	Aucun effet toxique sur la reproduction ou le	ECHA
				développement n'a été observé	

# Inhalation (vapeur) Route d'exposition:

Nom chimique	Type de	Dose	Durée	Effets toxicologiques	Principales références de la
	résultat final	rapportée	d'exposition		littérature et sources de

FR / AGHS Page 10 / 16

					données
Acide sulfurique	Lapin	0.02 mg/L	7 heures	Malformations spécifiques	Aucune information disponible
	TCLo			du développement	
				Système musculo-squelettique	

#### Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# 11.2. Informations sur d'autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

endocriniennes

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

# Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

<u>Mélange</u>

**Toxicité aquatique aiguë:** Aucune donnée disponible.

**Toxicité aquatique chronique:** Aucune donnée disponible.

<u>Substance</u>

**Toxicité aquatique aiguë:** Aucune donnée disponible.

**Toxicité aquatique chronique:** Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

**Mélange** Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Mélange:** Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau non applicable

Coefficient de Partage

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acide sulfurique	La substance n'est pas PBT/vPvB

FR / AGHS Page 11 / 16

Acide phosphorique La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: non applicable

Potentiel d'appauvrissement de la

Aucune information disponible

couche d'ozone (PACO):

# Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.

#### Codes de déchets (résidus/produits inutilisés)

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et 160506\*

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

Codes de déchets (produit utilisé)

160506\* DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et

produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

# **Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro 3316

d'identification

14.2 Désignation officielle de

TROUSSE CHIMIQUE

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 251, 340, 671

Code de classification M11 Code de restriction en tunnel (E)

FR / AGHS Page 12 / 16 IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN3316

d'identification

14.2 Désignation officielle de Chemical kit

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3, A803

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN3316

d'identification

14.2 Désignation officielle de CHEMICAL KIT

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 9

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** 251, 340 N° d'urgence F-A, S-P

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

# Informations supplémentaires

Ce produit fait partie d'un ensemble. L'information dans cette section concerne l'ensemble comme un tout.

# Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Acide sulfurique - 7664-93-9	75	
Acide phosphorique - 7664-38-2	75	

Polluants organiques persistants non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

· Non contrôlé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

FR / AGHS Page 13 / 16

non applicable

## **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

aquatique (WGK)

#### **France**

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Acide sulfurique	RG 5,RG 14,RG 15,RG	-
7664-93-9	15bis,RG 20bis	
	RG 14,RG 20bis,RG 65	

#### Inventaires internationaux

**EINECS/ELINCS** Est conforme **TSCA** Est conforme Est conforme **DSL/NDSL** Est conforme **ENCS IECSC** Est conforme **KECI** Est conforme **PICCS** Est conforme Est conforme AICS (Australie)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce

mélange.

# **Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission 31-01-2005

Date de révision 10-oct.-2024

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour:

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

FR / AGHS Page 14 / 16

#### Légende

\*\* Désignation de danger

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies

de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ATE Estimation de la toxicité aiguë
CAS Chemical Abstracts Service Number

Plafond Valeur limite maximale

CLP à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

[règlement (CE) No. 1272/2008]

DNEL Dose dérivée sans effet (DNEL

CE European Community

ECHA (The European Chemicals Agency)

CE50 Effective Concentration to 50% of a test population

EEC European Economic Community

EN European Standard

IMDG Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

IATA Association internationale du transport aérien (IATA)

IATA-DGR Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises

dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

ICAO-TI Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques

IUCLID IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques)

GHS Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé

CL50 Concentration létale 50%

DL50 Dose létale 50%

LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la

réglementation)

MAK Concentration Maximum estimée Allemange (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)

NOAEL Dose sans effet nocif observé

CSENO Concentration sans effet toxique observé

OSHA Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des

États-Unis

PEC Predicted Effect Concentration

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No.

1907/2006])

RTECS RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

SKN\* Désignation « Peau »
SKN+ Sensibilisation cutanée

STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

SVHC Substances of Very High Concern

TLV Valeur Limite d'Exposition

TRGS Technical rules for hazardous substances, Germany

TSCA Substances Toxiques de contrôle

UN United Nations

vPvB very persistent and very bioaccumulative

VOC Composés organiques volatils

AwSV Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne

## Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

FR / AGHS Page 15 / 16

# Voir Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Toxicité par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul
Corrosif pour les métaux	D'après les données d'essai

# Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseil en matière de formation Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de

la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de

travail

Préparée par Hach Produit Conformité

Limitations relatives à l'utilisation Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité

FR / AGHS Page 16 / 16